



DISTRICT PARISIEN
DE FOOTBALL

JOURNAL NUMÉRIQUE

Tirages des coupes
départementales

Remise des
écussons

Coupe
Gambardella



REMISE DES LABELS
du 18 Février 2022

Evènement au District



SOMMAIRE

RUBRIQUES

- Actualités
- Informations
- Formations
- Procès-Verbaux
- Annexes

COMMISSIONS DE LA SEMAINE

- Commission Statuts et Règlements
- Commission FUTSAL
- Commission d'Organisation des Compétitions





eFoot

Vous avez jusqu'au 28 février 2022 pour vous inscrire



E-CLUB
FFF

METS TON CLUB SUR LA CARTE

Représente ton club dans la compétition eFoot
de la Fédération Française de Football.

Affronte les joueurs de la France entière jusqu'à la

GRANDE FINALE À CLAIREFONTAINE

LE 21 MAI 2022

[Lien pour s'inscrire](#)

TOURNOI E-FOOT



Participez à l'E-CUP FFF sur FIFA 22 et tentez de vous qualifier pour la grande finale nationale à Clairfontaine. Le District de Paris participe à l'événement et organise le tournoi qualificatif à la finale régionale.

Qu'est-ce que l'E-CUP FFF ?

L'E-CUP FFF est un tournoi national sur FIFA 22 rassemblant tous les licenciés français dont la grande finale aura lieu le 21 mai 2022 à Clairfontaine. Les joueurs auront l'occasion de représenter les couleurs de leur club à l'échelle nationale au travers de cette compétition.

Le déroulé du tournoi :

Le tournoi se déroulera en plusieurs parties.

Tout d'abord, le tournoi qualificatif du District Parisien de Football. Ce tournoi qualificatif sera à élimination directe sur un seul match. Le mode de jeu choisi est le mode 90 avec des mi-temps de 6 mins (voir règlement ci-joint pour plus de détails).

Les premiers tours du tournoi auront lieu en ligne jusqu'aux quarts de finale. Les quarts, demis, la petite finale et la finale auront lieu dans les locaux du District de Paris le mercredi 23 mars 2022.

Les 3 premiers se verront récompenser (carte cadeau).

Dès la période d'inscription terminée, nous reviendrons vers vous pour vous transmettre vos convocations de matchs et vous rappeler le règlement.

Ensuite, le vainqueur participera au tournoi de la ligue de Paris-Île de France pour affronter les vainqueurs des autres districts d'Île de France. Et enfin, les vainqueurs du tournoi de ligue se rendront à Clairfontaine pour disputer la finale nationale.

Comment y participer ?

Pour vous inscrire, il faut remplir le formulaire Google Forms suivant :

<https://forms.gle/2F3CLnH1gE434ksBA>

Vous avez jusqu'au 28 février 2022 pour vous inscrire.

Les conditions d'inscriptions à respecter :

- Être licencié du District Parisien de Football
- Avoir au moins **14 ans**
- Envoyer l'autorisation parentale remplie et signée par le représentant légal (si mineur)
- Posséder FIFA 22 et une PlayStation 4 / 5

Pour plus d'informations, veuillez contacter par mail le secrétariat du district : secretariat@district75foot.fff.fr

COUPE GAMBARDELLA

PARIS 13 ATLÉTICO

L'Aventure s'arrête !

Les Parisiens se sont fait éliminer aux portes des quarts de finale. En face d'eux le Stade Rennais qui joue 2 divisions au dessus ne leurs a pas laissé de chance !

Dès la première occasion à la 5^{ème} min l'attaquant Rennais marque un but, puis le même joueur met un doublé à la 22^{ème} min .

Les Parisiens ont eu des occasions intéressantes mais ils ont manqué d'efficacité.

C'est un beau parcours pour les U18 du Paris 13 Aletico, ils vont se concentrer maintenant sur le championnat.



Photo du match : PLACCA Grégoire



**GAMBARDELLA
CRÉDIT AGRICOLE**

FFF



Evènement

Remise des Ecussons

Les nouveaux Arbitres

Moment de fierté pour le pôle formation de la Commission d'arbitrage. Ce jeudi 17 Février, les nouveaux arbitres étaient conviés au district.

La semaine dernière a eu lieu une cérémonie importante qui valide une grande partie du travail effectué par la commission d'arbitrage du District du 75.

En effet, 23 arbitres, formés pour la toute première fois par cette commission d'arbitrage, dont deux féminines, qui ont répondu à l'invitation pour la cérémonie de remise des écussons.

Les voilà désormais munis du fameux écusson rouge et bleu à porter fièrement sur les rencontres du District.

Bienvenue dans la famille des arbitres du 75 !



Emmanuel MBEB, Montassar BOUGATTAYA, Mustapha BEN AYED, Abdel BOUDJEDIR.

Evènement

Remise des LABELS

9 CLUBS PARISIENS à l'honneur

Ce vendredi 18 février a eu lieu la remise des labels fédéraux aux clubs Parisiens dans les locaux du District Parisien.

Le District Parisien félicite les 9 clubs parisiens récompensés pour leur travail du quotidien dans le développement du football amateur.

Les clubs récompensés sont :

- Paris 15 AC. (label Excellence)
- Seizième E.S. (label Excellence et label Argent Féminines)
- La Salésienne de Paris (label Excellence et label Argent Féminines)
- Paris Alésia F.C. (label Argent Féminines)
- Paris F.C. (label Or Féminines)
- Pitray Olier Paris S.C. (label Excellence et label Bronze Féminines)
- Paris Sport et Culture (label Espoir)
- Paris 13 Atletico (label Elite et label Or Féminines)
- Pouchet Paris XVII (label Espoir et label Bronze Féminines)

(photo ci-dessous avec le Président du District)



[Retrouver toutes les photos ici](#)

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS SPORTIFS D'EXCELLENCE (CHASE) POUR ARBITRES

Le District Parisien en partenariat avec
l'Académie de Paris et l'UNSS lance
la première classe CHASE
Spécifique Arbitrage !

Tu es passionné(e) de football, licencié(e) ou non
l'arbitrage de haut niveau t'intéresse ?

CES CLASSES SONT FAITES POUR TOI !

Conditions :

- Avoir minimum 14 ans pour les collégien(ne)s
- Entrer en seconde pour les lycéen(ne)s



PARTENAIRES

CONTACT

Résultat

TIRAGES DES COUPES DEPARTEMENTALES

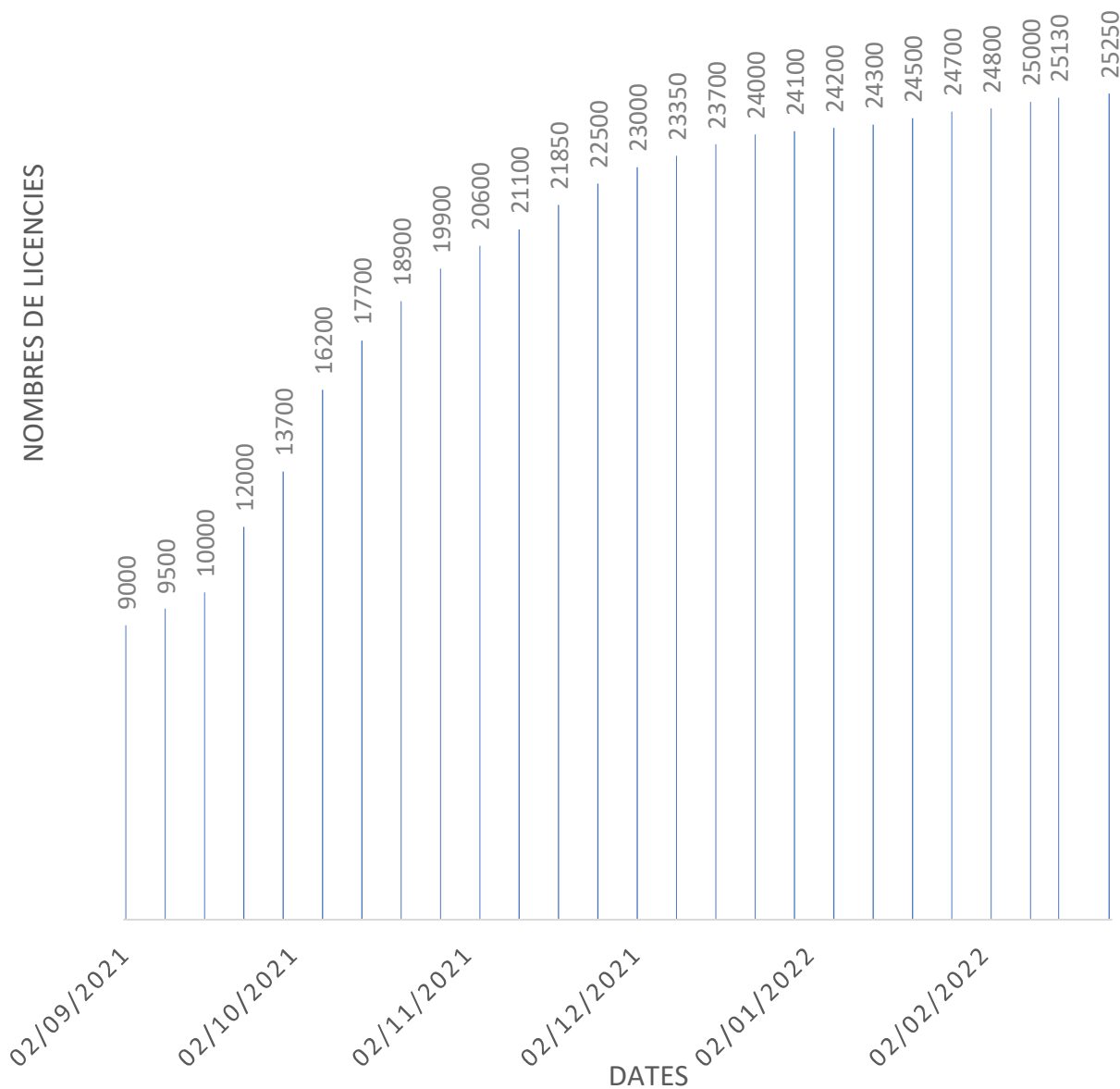
Le **Mardi 22 FEVRIER 2022**, la Commission d'Organisation des Compétitions du District Parisien a procédé aux Tirages des coupes. Retrouver les résultats sur le site du District 75 rubrique compétition : [Compétitions – District Parisien de football \(fff.fr\)](http://www.fff.fr)

COUPE 75 SENIORS	¼ de Finales
COUPE 75 SENIORS Amitié	1/2 de Finales
COUPE 75 CDM	¼ de Finales
COUPE 75 U20	1/2 de Finales
COUPE 75 U18	¼ de Finales
COUPE 75 U16	1/2 de Finales
COUPE 75 U16 Amitié	¼ de Finales
COUPE 75 U14	1/2 de Finales
COUPE 75 U14 Amitié	¼ de Finales



LE NOMBRE DE LICENCIÉS ET LICENCIÉES

Le District Parisien est fier d'avoir dépassé la barre des 25000 licenciés et licenciées.



25250

Article 11. – Les Obligations.

11.1 - Equipes obligatoires

Les clubs dont l'équipe première seniors évolue en championnat du Dimanche après-midi ont l'obligation d'engager :

Division Départementale 1

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).
- 3 équipes de jeunes à 11 dont 1 équipe U18 (ou U19 si cette dernière dispute le Championnat National U19), 1 équipe U16 (ou U17 si cette dernière dispute le Championnat National U17) et 1 équipe U14.

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des 3 équipes de jeunes susvisées.

- 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit (à 8) dans les Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13).
- Et d'y participer jusqu'à leur terme.

Division Départementale 2

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).
- 2 équipes de jeunes à 11 dans des catégories différentes (U18, et / ou U16 et / ou U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

- 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit (à 8 ou à 6 en U8/U9) pouvant être mixtes ou féminines dans les Critériums régionaux ou départementaux (U10 à U13) ainsi que les plateaux officiels (U8/U9).

Et d'y participer jusqu'à leur terme.

Division Départementale 3

- 1 équipe Seniors (Dimanche après-midi).
- 1 équipe de jeunes à 11 (U18, ou U16 ou U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

- 1 équipe de jeunes de football à effectif réduit (à 8 ou à 6 en U8/U9 et à 5 en U6/U7) pouvant être mixte ou féminines dans les Critériums régionaux ou départementaux (U10 à U13) ainsi que les plateaux officiels (U6 à U9). Et d'y participer jusqu'à leur terme.

Division Départementale 4

Pas d'obligation.

L'équipe qui entraîne des obligations en terme d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après- midi qui évolue dans la plus haute division Ligue ou District.

LES PÉRIODES DE CHANGEMENT DE CLUB

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :



Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la FFF.

Rappels :

Depuis le 1er juillet 2013, le cachet mutation est apposé sur les licences " M " des joueurs à partir des catégories U12 et U12 F.

Dans toutes les compétitions officielles du football à 11.

Le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Pour les pratiques à effectif réduit (c'est-à-dire celles impliquant moins de 11 joueurs titulaires), le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Il en résulte que dans le Championnat Régional Futsal, le nombre de joueurs mutés est limité à 4 dont 2 hors période normale.

Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté. Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.



PRÉCISION SUITE À LA SAISON BLANCHE

Sur la durée de validité du cachet mutation

Il ne figure aucune mention explicite dans le PV du COMEX du 06.05.2021 sur les conséquences de la saison blanche sur la durée de validité du cachet mutation.

Toutefois, il est indiqué dans ledit PV que :
« toutes les décisions des textes fédéraux non visées par les décisions ci-dessus s'appliqueront normalement en vue de la saison 2021/2022 ».

Dès lors, les dispositions de l'article 115 des RG de la FFF (cachet mutation valable pour une période d'un an révolu à compter de la date d'enregistrement de la licence) s'appliquent normalement malgré la saison blanche 2020/2021.

A titre d'exemple, un joueur ayant changé de club en période normale pour la saison 2020/2021 et qui réside dans le même club pour la saison 2021/2022, sera titulaire d'une licence « R » 2021/2022 sur laquelle ne sera pas apposé de cachet mutation et ce, indépendamment du fait qu'il ait ou non disputé des rencontres officielles avec son club.



PURGE DES SANCTIONS

(Extrait du PV COMEX FFF du 06/05/2021):

Discipline

« Afin de rétablir une certaine équité entre les licenciés suspendus en matchs et les licenciés suspendus à temps, il est décidé, selon les conditions et modalités détaillées ci-dessous, **une dispense d'exécution de peine pour les suspensions en matchs, prononcées au titre de la saison 2020/2021, dans la limite de 6 matchs.** Afin de tenir compte du fait que certains championnats ne sont pas concernés par la saison blanche, cette dispense d'exécution de peine s'appliquera à compter de la saison 2021/2022 de la manière suivante :

- Si un licencié sanctionné d'une suspension en matchs, non purgée en totalité, veut reprendre la compétition à l'occasion d'une rencontre officielle disputée par une équipe dont le championnat a été arrêté en 2020/2021, il bénéficie alors d'une dispense d'exécution de peine, dans la limite de 6 matchs,
- Si un licencié sanctionné d'une suspension en matchs, non purgée en totalité, veut reprendre la compétition à l'occasion d'une rencontre officielle disputée par une équipe dont le championnat a été maintenu en 2020/2021 (L1, L2, N1, D1 Féminine, D1 Futsal), sa suspension doit alors être purgée, avec cette équipe, selon les modalités habituelles de purge définies à l'article 226 des Règlements Généraux, sans dispense d'exécution.

En ce qui concerne la purge de ce licencié avec une autre équipe de son club, évoluant dans un championnat qui a été arrêté en 2020/2021, il y a lieu d'appliquer la dispense d'exécution de peine fixée ci-avant.

Il est également précisé, comme la saison dernière, que :

- La sanction elle-même n'est ni modifiée dans son quantum, ni annulée ou amnistiée, et en ce qui concerne les matchs restant éventuellement à purger, après décompte des 6 matchs susmentionnés, il y a lieu d'appliquer les modalités habituelles de purge de l'article 226 des Règlements Généraux,
- La dispense d'exécution de peine ne s'applique qu'aux licenciés personnes physiques (les suspensions de terrain et les sanctions de matchs à huis clos non purgées en 2020/2021 restent donc à purger en 2021/2022). »



LES FORMATIONS DISPONIBLES

A toutes les personnes passionnées de Football désireuse de s'investir, et d'évoluer, voici les formations que le District Parisien propose en collaboration avec l'IR2F.

	<p>FORMATIONS EDUCATEURS ET EDUCATRICES</p> <p>Vous retrouverez les modalités d'inscription des formations saison 2021/2022 sur le site de l'IR2F : https://paris-idf.fff.fr/formations/</p> <p>Pour toute question complémentaire sur le suivi administratif des formations et certifications, veuillez contacter</p> <p>le correspondant IR2F Tél : 01 85 90 03 79 Email : formations@paris-idf.fff.fr</p>
	<p>FORMATIONS DIRIGEANTS ET DIRIGEANTES</p> <p>Se connecter à l'adresse https://paris-idf.fff.fr/formations/</p> <p>Cliquer sur le module, ou la catégorie, souhaité « Consulter la liste des sessions », en bas de page Choisir sa formation puis « Récupérer le dossier de candidature » à compléter. Cliquer sur « s'inscrire », afin de finaliser son inscription</p>
	<p>FORMATIONS INITIALES D'ARBITRAGE</p> <p>Se connecter à l'adresse https://paris-idf.fff.fr/category/arbitres/</p> <p>Cliquer sur FORMATION ARBITRE, En bas de page choisir sa formation puis récupérer le dossier de candidature » à compléter Cliquer sur « s'inscrire», afin de finaliser son inscription</p> <div style="border: 1px solid white; padding: 5px; text-align: center; margin-top: 10px;"> <p>Session 3 12, 13, 19 et 20 mars 2022</p> </div>

EDUCATEURS ET EDUCATRICES



Gardien de but MODULE initiation :
10-11 Mars 2022



Inscription sur :

<https://paris-idf.fff.fr/category/educateurs/> rubrique CF et modules

Télécharger la fiche d'inscription et la renvoyer au plus vite.

Les places sont limitées.



PLANNING DES FORMATIONS 2021/2022

Calendrier des modules de formation

CFF1

U9 - Module 7-8 ans

Date Début	Date Fin	Localité
25/10/2021	26/10/2021	District
21/02/2022	22/02/2022	Max Rousié
25/04/2022	26/04/2022	100% féminin PUC
26/05/2022	27/05/2022	

U11 - Module 9-10 ans

Date Début	Date Fin	Localité
28/10/2021	29/10/2021	District
23/02/2022	24/02/2022	100% féminin CA Paris 14
27/04/2022	28/04/2022	
30/05/2022	31/05/2022	

CFF2

U13 - Module 11-12 ans

Date Début	Date Fin	Localité
02/11/2021	03/11/2021	District
28/02/2022	01/03/2022	Max rousié
06/04/2022	07/04/2022	

U15 - Module 13-14 ans

Date Début	Date Fin	Localité
02/03/2022	03/03/2022	
04/04/2022	05/04/2022	
24/05/2022	25/05/2022	

CFF3

U17-U19 - Module 15-18 ans

Date Début	Date Fin	Localité
20/12/2021	21/12/2021	
14/04/2022	15/04/2022	

SEN - Module Seniors

Date Début	Date Fin	Localité
22/12/2021	23/12/2021	
21/04/2021	22/04/2022	

MODULES COMPLEMENTAIRES

Gardien de But -Module initiation-

Date Début	Date Fin	Localité
10/03/2022	11/03/2022	

CERTIFICATIONS CFF1-2-3

DATE DE DEBUT

DATE DE FIN

LIEU

24/02/2022	24/02/2022	ANNULE PAR IIR2F
06/04/2022	06/04/2022	
04/06/2022	04/06/2022	

Procès-verbaux



COMMISSIONS DE LA SEMAINE

Commission Statuts Règlements du 17/02/2022

Commission FUTSAL du 21/02/2022

Commission d'Organisation des Compétitions du 22/02/2022





Commission Statut et Règlements

PROCES-VERBAL

Réunion du 17/02/2022

Président : M. Gilles POSTERNAK

Présents : Mme Nathalie SEVENO, MM. Olivier FOURRIER, Laurent BOUSSOULADE

Excusés : MM. Pierre-Edouard MORLET, Nordine DJEDDI, Charles DELAUNEY

Reprise du Dossier n°35

Match n°23433928 du 23/01/2022

ANCIENS D1 - SPORTING CP / MONTMARTRE OL

La commission,

En l'absence d'explications demandées au SPORTING CP

Considérant qu'aucune réserve n'apparaît sur la feuille de match,

Considérant dès lors qu'il y a lieu de transformer la confirmation de réserves de Montmartre OL en réclamation,

Grâce à FOOT2000, la commission constate que les joueurs :

- ZEBIRI Sabre licence n°2328113203 possède une licence enregistrée le 18/9/21 avec un cachet mutation hors période
- LOURME Clément licence n° 2378037356 possède une licence enregistrée le 11/11/21 avec un cachet mutation hors période
- SAWAYA Antoine licence n° 2378032085 possède une licence enregistrée le 17/9/21 avec un cachet mutation hors période
- BENYAHIA Rachid licence n° 242766914 possède une licence enregistrée le 6/10/21 avec un cachet mutation hors période

Le SPORTING SC a donc aligné 4 joueurs mutation hors période lors du match cité en objet, il est donc en infraction avec les règlements qui n'autorisent que 2 joueurs mutation hors période.

La commission décide match perdu par pénalité à SPORTING SC [-1 pt, -1 but] sans en faire bénéficier le club de MONTMARTRE OL qui conserve les points acquis.

Débit SPORTING CP : 43.50 Euros

Crédit MONTMARTRE OL : 43.50 Euros

Cette décision de la Commission Départementale Statut et Règlements est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.

Reprise du Dossier n°37**Match n°23409258 du 16/01/2022**
SENIORS D1 - CA PARIS / AS PARIS

La commission,

Prend connaissance de la réserve d'avant match concernant l'homologation du terrain du stade Didot susceptible de ne pas être classé au niveau requis par la catégorie et division de la rencontre en objet (T5 minimum) qui a été posée au minimum 45 minutes avant le coup d'envoi officiel et confirmé par mail officiel le 25/01/2022.

Dit la réclamation recevable

Constate que le club de CA PARIS n'a fourni aucun élément suite à la demande du district

En attente des éléments fournis par la LPIFF, la commission met le dossier en délibéré.

Reprise du Dossier n°38**Match n°2426114 du 15/01/2022**
COUPE AMITIE U14 -SALESIENNE DE PARIS 3 / SOLITAIRES PARIS EST 2.

Hors la présence de M. Olivier FOURRIER qui ne participe, ni ne délibère sur ce dossier.

La commission,

En l'absence d'explications demandées au club de SOLITAIRES PARIS EST FC

Prend connaissance de la demande d'évocation transmis par la commission de discipline en sa réunion du 25/01/2022 concernant la participation du joueur DHIAB Mohamed Amine, licence n°2548269147, joueur de Solitaires FC 2, ayant joué alors que suspendu,

S'en saisit pour faire évocation à la participation dudit joueur à la rencontre alors que suspendu en application de l'article 30 ter des RSG du district 75,

Le joueur DHIAB Mohamed Amine, licence n°2548269147, joueur de Solitaires FC 2, a reçu un avertissement lors de la rencontre de championnat du 11/12/21 la commission de discipline en raison de la récidive d'avertissement décide de le sanctionner d'un match automatique de suspension avec date d'effet au 11/12/21.

Entre la date d'effet (11/12/21) et la date du match de coupe (15/1/22), l'équipe 2 des U14 du club de SOLITAIRES PARIS EST FC n'a disputé aucune rencontre, le joueur DHIAB Mohamed Amine était donc en état de suspension pour ce match de coupe.

La commission :

- Inflige 1 match ferme de suspension à DHIAB Mohamed Amine licence n°2548269147, joueur de Solitaires Paris Est 3 à compter du 21/02/2022 pour participation à un match alors que suspendu.

- Dit match perdu par pénalité à Solitaires Paris Est 3 (3-0) et qualification de la Salésienne de Paris 2 au titre du prochain tour.

-Inflige une amende de 50 euros à Solitaires pour participation d'un joueur alors que suspendu (Cf Annexe Financière).

Cette décision de la Commission Départementale Statut et Règlements est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.

Reprise du Dossier n°39

Match n°23930460 du 16/01/2022

U 14 D4 poule B – NICOLAITE DE CHAILLOT (3) / AS PARIS (2)

Hors la présence de M. Olivier FOURRIER qui ne participe, ni ne délibère sur ce dossier.

Dossier transmis par la Commission d'Organisation des Compétitions du district.

La commission regrette les absences excusées des personnes convoquées du club de la NICOLAITE DE CHAILLOT. Au vu des éléments en sa possession, la commission dit qu'il y a matière à évocation.

La commission demande au club de NICOLAITE DE CHAILLOT et à monsieur l'arbitre de fournir leurs observations écrites pour le 9 mars 2022.

La commission rappelle que les correspondances écrites des clubs et des dirigeants doivent être établies sur un document avec un en-tête officiel, elles doivent être nominatives, datées et signées.

Reprise du Dossier n°40

Match n°23930460 du 8/01/2022

U 14 D4 – PARIS 10 RC (2) / AS PARIS (2)

Hors la présence de M. Olivier FOURRIER qui ne participe, ni ne délibère sur ce dossier.

Dossier transmis par la Commission d'Organisation des Compétitions du district.

Après audition de M. Anthony PINTO, directeur de PARIS 10 RC et M. Abedji KOUTOUAN, dirigeant de PARIS 10 RC,

La commission rappelle aux personnes auditionnées les mesures à appliquer pour respecter les consignes sanitaires en vigueur.

La commission clôt le dossier et passe à la suite de l'ordre du jour.

Cette décision de la Commission Départementale Statut et Règlements est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.

Reprise du Dossier n°41

Match n°23930460 du 8/01/2022

SENIOR D1 – PARIS SPORT CULTURE / AS PARIS

Hors la présence de M. Olivier FOURRIER qui ne participe, ni ne délibère sur ce dossier.

Dossier transmis par la Commission d'Organisation des Compétitions du district

Après audition de M. EZZEDDINE MASMOUDI, Président de PARIS SPORT CULTURE,

La commission rappelle les mesures à appliquer pour respecter les consignes sanitaires en vigueur.

La commission clôt le dossier et passe à la suite de l'ordre du jour.

Cette décision de la Commission Départementale Statut et Règlements est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.

Dossier n°42

Match n°23409268 du 6/02/2022 SENIOR D1 – SOLITAIRES FC / AS PARIS

Hors la présence de M. Olivier FOURRIER qui ne participe pas aux débats, ni ne délibère sur ce dossier.

Lecture de la feuille de match où n'apparaît aucune réserve d'avant match ni observations d'après match.

Lecture du rapport de l'arbitre dans lequel figurent les informations suivantes : « deux réserves d'avant match ont été déposées mais n'apparaissent pas sur la FMI :

Une déposée par l'AS PARIS concernant le PASS SANITAIRE présenté par 4 joueurs de SOLITAIRES FC

Une déposée par SOLITAIRES FC concernant un dirigeant suspendu »

Lecture du mail de confirmation de la réserve d'avant match envoyé de la boîte officielle de l'AS PARIS et dans les délais réglementaires,

Le club de SOLITAIRES FC n'a pas confirmé sa réserve.

L'arbitre officiel indique dans son rapport qu'il a autorisé les 4 joueurs de SOLITAIRES FC à participer au match parce que les tests étaient négatifs et dataient de moins de 24h.

La réglementation vaccinale en vigueur à la date de la rencontre indique dans son dernier paragraphe : « Une dérogation permettant d'utiliser un certificat de test négatif de moins de 24h dans le cadre du PASS vaccinal, sera possible jusqu'au 15 février, pour les personnes ayant reçu leur première dose de vaccin d'ici là, dans l'attente de leur deuxième dose ».

La commission indique que la réserve déposée par le club de l'AS PARIS est non fondée.

La commission clôt le dossier sur la partie statut et règlement et transmet le dossier à la commission de discipline pour les actes disciplinaires rapportés dans le rapport de l'arbitre officiel.

Cette décision de la Commission Départementale Statut et Règlements est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.

Dossier n°43

Match n°23434026 du 13/02/2022 U18 D1 – COURONNES OFC / ESPERANCE PARIS 19

Dossier transmis par la commission d'organisation des compétitions.

Lecture de la feuille de match où apparaît une observation d'après match.

Lecture du rapport de l'arbitre indiquant que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de la couleur des maillots fournis par les deux équipes.

Lecture du mail de COURONNES OFC.

La commission décide match perdu pour erreur administrative (Article 40.2 des RSG du District 75) à l'ESPERANCE PARIS 19 [0 pt, -3 buts] et en attribue le gain à COURONNES OFC [3 pts, 3 buts].

Motif : non-respect de l'article 16.1 a du RSG du district 75 : « Les clubs sont tenus de disputer leurs matches officiels sous les couleurs identifiées sur le site officiel de la F.F.F. et de ses organes déconcentrés. »

Le club de l'ESPERANCE PARIS 19 ne disposait pas d'un jeu de maillot à sa couleur déclarée.

Cette décision de la Commission Départementale Statut et Règlements est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.

Dossier n°44**Match n°23926921 du 6/02/2022****SENIORS D4 – PARIS XI US / LA PANAMICAINE**

Hors la présence de M. Olivier FOURRIER qui ne participe, ni ne délibère sur ce dossier.

Lecture de la feuille de match et du mail de la PANAMICAINE.

Le club de la PANAMICAINE étant débiteur avec le district et n'ayant pas régularisé sa situation (article 30.12 du RSG du District 75).

La commission déclare l'irrecevabilité de la réclamation et clôt le dossier.

Divers**Mail du Président de la NICOLAITE DE CHAILLOT PARIS**

La commission lui indique que la décision sur le dossier en question s'appuie sur l'application de l'article 30 bis (réclamations) et non l'article 30.4 (réserves) des RSG du district 75.

« Article 30 bis – Réclamations. La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulé de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée, uniquement par les clubs participant à la rencontre, dans les conditions de forme, de délai et de droits fixées, pour la confirmation des réserves, par les dispositions de l'article 30.12 ; Cette réclamation doit être nominale et motivée, au sens des dispositions prévues ci-dessus pour les réserves. Le non-respect des formalités relatives à la formulation et au dépôt de la réclamation entraîne son irrecevabilité. »

Prochaine réunion : jeudi 10 mars à 18h00

Président de séance,
Gilles POSTERNAK

Secrétaire de séance,
Laurent BOUSSOULADE



Commission Futsal

PROCES-VERBAL n°7

Réunion du 21/02/2022

Président : M. Laurent BRUDER

Présents : M. Mouzi Sofiane, M Fabien GUERINOT

Distanciel : M. Hugo CARCALY, M Mourad TEMMAR

Excusés : M. Chimel VITA, M Anthony FOURNIER

Non présent : M. Mohamed SANKHARE

SENIORS FUTSAL

Match numéro 23699835 DFC PARIS 19 / ELEVEN CITY Seniors D2 du 25/09/2021

Après lecture de la feuille de match, du courrier du club d'ELEVEN CITY qui nous informe que ce 25 septembre 2021, ELEVEN CITY jouait en Coupe National de Futsal contre le RED STAR.

Suite à ces informations complémentaires, la commission revient sur sa décision du 01/02/2022 et remet le match au 05/03/22 à 22h00.

FUTSAL D2

Match n° 23699840 CR19 Futsal /US SPEALS 2 du 29/10/21

La commission reporte ce match au 03/03/2022 à 22h00.

Match n° 23699835 DFC PARIS 19 / ELEVEN CITY du 25/09/2021

La commission reporte le match 05/03/2022 à 22h00.

COUPE SENIORS 1^{er} tour :

Match n° 24332612 CPS10 / ESPERANCE PARIS 19

Suite à la demande de report de CPS 10, la commission donne son accord pour que la rencontre ait lieu le 25/02/2022.

COUPE SENIORS 2ème tour :

Match n° 24412128 AF PARIS 18 / CPS10 OU ESPERANCE PARIS 19.

La commission reporte ce match au 05/03/22.

CRITERIUM U12

Match n° 24117703 SPORTING PARIS / PARIS ACASA du 30/01/2022

Afin de faciliter les rencontres, la commission demande au SPORTING PARIS de proposer une date.

CRITERIUM U14

Match n° 24117571 ESP18 / SPORTING PARIS du 14/11/2022

Match n° 24117580 ESP18 / CA PARIS 14 du 28/11/2021

Match n° 24117598 PARIS ELITE / SPORTING PARIS du 09/01/2022

Match n° 24117614 SPORTING PARIS / CPS10 du 30/01/2022

Afin de faciliter les rencontres, la commission demande à l'ESP18, PARIS ELITE, PARIS 14 FUTSAL, CPS10 et au SPORTING PARIS de proposer des dates afin de mettre à jour le calendrier.

COUPE U12

Match n°3 ESP 18 / FUTSAL PARIS XV du 30/01/2022

Afin de faciliter les rencontres, la commission demande à l'ESP18, et à FUTSAL PARIS XV de proposer des dates afin de mettre à jour le calendrier.

RAPPEL INFORMATIONS**SANCTIONS SPORTIVES :**

Transmission par la Ligue de Paris-IDF des clubs débiteurs envers la LPIFF en date du 13/12/21 avec application de la pénalité d'un point sur tous les matches de l'équipe 1 de la catégorie fanion du club. Les clubs concernés sont avertis par courriel séparé sur la messagerie officielle du club.

Rappel des Horaires et de l'organisation des rencontres Futsal.

La commission maintient les créneaux des rencontres avec un début de match de 19h00 à 22h00 pour la saison 2021/2022.

Au-delà de 22h05 les arbitres seront en mesure de ne pas arbitrer les rencontres et l'équipe recevant se verra donner match perdu.

La saison 2022/2023 prévoit de passer de 20h00 à 22h00 afin de se mettre en conformité avec le règlement Futsal de la LPIFF.

A partir du 23/11/2021 tout retard de feuille de match (48 heures) ou forfait sera passible d'une amende comme le stipule l'annexe financier du District 75

Nous rappelons aux clubs que les critères jeunes et les championnats seniors doivent être correctement encadré et organisés et qu'aucune rencontre ne peut démarrer sans que la feuille de match ne soit établis par les 2 équipes et que les horaires doivent être respecté.

Défraiement des Arbitres.

La commission rappelle également à tous les clubs engagés en championnat Futsal D1 et D2 que les frais d'arbitrage restent à la charge des deux clubs dans un souci d'équité sur la saison

La commission rappelle également que les arbitres doivent être réglés avant la rencontre.

Rappel important

« Les arbitres sont reconnus comme chargés de mission d'utilité publique »

Désormais sur footclub vous pouvez scanné directement vos feuilles de matchs et saisir vos résultats.

Voici les adresses électroniques de contact :

secretariat@district75foot.fff.fr

commissionfutsal75@gmail.com

technique@district75foot.fff.fr

CRITERIUM JEUNES DE U10 A U18

U12

Match n° 24117705 PARIS ACASA / FUTSAL PARIS XV critérium U12 du 06/02/22

*La commission enregistre le forfait de PARIS ACASA et lui inflige une **amende de 40€** (cf annexe financière)*

U16

Match n° 24117510 AF PARIS 18 / SPORTING PARIS critérium U16 du 15/01/2022:

*La commission enregistre le forfait d'AF PARIS 18 et lui inflige une **amende de 40€** (cf annexe financière)*

U18

Match 24117421 VIKING PARIS / PARIS ACASA critérium U18 du 16/01/2022.

*La commission enregistre le forfait à PARIS ACASA et lui inflige une **amende de 40€** (cf annexe financière)*

RAPPEL DES TIRAGES DES COUPES ET DES RESULTATS

Coupe D75 U10

Tirages au sort effectués au District le 23/11/21 :

Matches à jouer le week-end du 8 janvier 2022 :

Match 1: SPORTING PARIS / ENFANT DE LA GOUTTE D'OR (ENFANT DE LA GOUTTE D'OR FORFAIT)

Match 2: Exempt 1 / PARIS ACASA

Match 3: ESP 18 FUTSAL /PARIS 14 FUTSAL (forfait PARIS 14 FUTSAL)

Match 4: FUTSAL PARIS XV / Exempt 2

Matches à jouer le week-end du 19 mars 2022 (1/2 Finales) :

SPORTING PARIS / FUTSAL PARIS XV

PARIS ACASA / ESP 18 FUTSAL

COUPE U10

Match 1: SPORTING PARIS/ ENFANT DE LA GOUTTE D'OR du 19/02/22

*La commission enregistre le forfait des ENFANT DE LA GOUTTE D'OR et lui inflige une **amende de 40€** (cf annexe financière)*

Coupe D75 U12

Matches à jouer le week-end du 29 et 30 janvier 2022 :

Match 1 : SPORTING PARIS / PARIS ACASA (PARIS ACASA FORFAIT)

Match 2 : CPS10 / PARIS 14 FUTSAL 4-2

Match 3 : ESP18 Futsal / FUTSAL PARIS XV (match reporter, en attente de proposition de l'ESP 18 FUTSAL))

Match 4 : CA Paris 14 / Exempt

Matches à jouer le week-end du 28 et 29 mai 2022 (1/2 Finales) :

CPS10/ Vainqueur match 3

CA Paris 14 / SPORTING PARIS

COUPE U12

Match 1: SPORTING PARIS / PARIS ACASA du 30/01/22

La commission enregistre le forfait de PARIS ACASA et lui inflige une **amende de 40€** (cf annexe financière)

Coupe D75 U14**Matches à jouer le week-end du 28 et 29 mai 2022 :**

Match 1: PARIS ACASA / PARIS 14 FUTSAL

Match 2: CPS 10 / CA PARIS

Match 3: SPORTING PARIS / FUTSAL PARIS XV – 14 -1

Match 4: ESP18 FUTSAL / PARIS ELITE FUTSAL

Matches à jouer le week-end du 04 et 05 juin 2022 (1/2 Finales) :

Vainqueur match 1 / SPORTING PARIS

Vainqueur match 4 / Vainqueur match 2

Coupe D75 U16**Matches à jouer le week-end du 28 et 29 mai 2022**

Match 1: PARIS ACASA /PARIS 14 FUTSAL

Match 2: SPORTING PARIS/ Exempt

Match 3: Exempt 3 / Exempt 2

Match 4: ESP 18 FUTSAL / AF Paris 18 (AF Paris 18 forfait)

Matches à jouer le week-end du 04 et 05 juin 2022 (1/2 Finales) :

SPORTING / Exempt

ESP 18 FUTSAL / Vainqueur match 1

Coupe D75 U18**Matches à jouer le week-end du 04 au 06 février 2022 :**

Match 1: SPORTING PARIS / VIKING PARIS

Match 2: PARIS ACASA / Exempt

Match 3: ESP18 FUTSAL / CPS10 – 12 -1

Match 4: PARIS 14 FUTSAL / FUTSAL PARIS XV – 6 -11

Matches à jouer le week-end du 28 et 29 mai 2022 (1/2 Finales) :

Vainqueur match1 / PARIS ACASA

ESP18 FUTSAL 3 / FUTSAL PARIS XV

Coupe D75 SENIORS**1^{er} Tour****Matches à jouer le week-end du 05 et 06/02/22 :**

Match 1: AF PARIS 18 / DFC PARIS 19 - 4-1

Match 2: SALESIENNE PARIS / ESPACE JEUNE CHARLES HERMITE – 2 - 5

Match 3: VIKING PARIS / CR19 FUTSAL - 5-4

Match 4: VU D'ENSEMBLE / ESP 18 FUTSAL – 5 - 5 TAB 3 - 4

Match 5: ELEVEN CITY / Exempt 2

Match 6: CPS10 / ESPERANCE PARIS 19 (REPORTER AU 25/02/22)

Match 7: Exempt / PARIS ELITE

Match 8 : US SPEALS/ ENFANT DE LA GOUTTE D'OR - 8 - 3

2ème Tour

Matches à jouer le week-end du 26 et 27/02/22 :

Match 9 : ESP 18 FUTSAL / US SPEALS

Match 10 : ELEVEN CITY / PARIS ELITE

Match 11 : ESPACE JEUNE CHARLES HERMITE / VIKING PARIS

Match 12 : AF PARIS 18 / CPS10 OU ESPERANCE PARIS 19 (en attente de résultat du 25/02/2022)

Quarts de finales

Matches à jouer le week-end du 16 et 17 avril 22 :

Match 13 : ACASA 2 / Vainqueur du match 12

Match 14 : Vainqueur du match 11 / PARIS 14 FUTSAL

Match 15 : FUTSAL PARIS XV / Vainqueur du match 9

Match 16 : Vainqueur match 10 / SPORTING PARIS 2

Demi-finales

Matches à jouer le week-end du 28 et 29 mai 22 :

Vainqueur match 15 / vainqueur match 16

Vainqueur match 14 / vainqueur match 13

FINALES DE COUPE DU DISTRICT DE PARIS

La commission est heureuse de vous informer, qu'il y aura une grande journée Futsal pour les finales du 11 juin 2022.

La journée aura lieu au Gymnase de la Porte de la Plaine à Paris 15^{ème}

Le programme :

A 12h00 Finale U10 (en 2x20 minutes)

A 13h15 Finale U12 (en 2x20 minutes)

A 14h30 Finale U14 (en 2x25 minutes)

A 15h45 Finale U16 (en 2x25 minutes)

A 17h00 Finale U18 (en 2x25 minutes)

A 18h45 Finale Séniors (en 2x25 minutes)

Les équipes devront être présente au minimum 45 minutes avant le coup d'envoi.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

Match n° 24117772 PARIS 14 FUTSAL / PARIS ACASA critérium U 10 du 11/12/2021

Match n° 24117620 CA PARIS 14 / PARIS 14 FUTSAL critérium U14 du 12/02/2022

Match n° 24117621 PARIS ELITE / CPS10 critérium U14 du 13/02/2022

Match n° 24117522 PARIS ACASA / PARIS 14 FUTSAL critérium U16 du 29/01/2022

Match n° 24117531 PARIS 14 FUTSAL / SPORTING PARIS critérium U16 du 11/02/2022

Match n° 24117432 PARIS 14 FUTSAL / PARIS ACASA critérium U18 du 29/01/2022

Match n° 23699886 DFC PARIS 19 / AF PARIS 18 seniors D2 du 19/02/2022

APRES LE 2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

Match n° 24117688 PARIS 14 FUTSAL / CPS10 critérium U 12 du 09/01/2022

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de PARIS 14 FUTSAL et lui inflige une amende de 50€ (cf annexe financière)

Match n° 24117692 PARIS 14 FUTSAL / PARIS ACASA critérium U 12 du 16/01/2022

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de PARIS 14 FUTSAL et lui inflige une amende de 50€ (cf annexe financière)

Match n° 24117697 CA PARIS 14 / PARIS SPORTING critérium U 12 du 23/01/2022

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe du CA PARIS et lui inflige une amende de 50€ (cf annexe financière)

Match n° 24117699 PARIS ACASA / CPS10 critérium U 12 du 23/01/2022

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de PARIS ACASA et lui inflige une amende de 50€ (cf annexe financière)

Match n° 24117600 CA PARIS 14 / CPS10 critérium U 14 du 16/01/2022

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe du CA PARIS et lui inflige une amende de 50€ (cf annexe financière)

Match n° 24117428 PARIS ACASA / ESP 18 FUTSAL critérium U18 du 22/01/2022:

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de PARIS ACASA et lui inflige une amende de 50€ (cf annexe financière)

Match n° 24117417 VIKING Club / ESP 18 FUTSAL critérium U18 du 09/01/2022:

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe des VIKING CLUB et lui inflige une amende de 50€ (cf annexe financière)

Match n° 23699858 ELEVEN CITY / AF PARIS 18 seniors D2 du 22/11/2021

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe d'ELEVEN CITY et lui inflige une amende de 50€ (cf annexe financière)

Séance levée à 20h15.



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 22/02/2022 en présentiel et audioconférence

Président : M. Jean Jacques BENGUIGUI

Présents : MM. Arthur FLEURY - Jean François CHERUBIN - Anthony PINTO - Eric SANDJIVY

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

COUPE CDM

Match n° 24341903 SOLITAIRES FC / SUISSES DE PARIS 2 du 20/02/22

A la lecture de la FMI : absence du club visiteur (Suisse de Paris)

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe 2 de SUISSES DE PARIS et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

L'équipe de SOLITAIRES FC est qualifiée pour le prochain tour.

CHAMPIONNAT & COUPE SENIORS FEMININ

Championnat

Match n° 23486561 PARIS XVII POUCHET / CAMILLIENNE 12ème du 12/03/22

Accord des deux clubs saisis dans footclub pour jouer le 19/03/22

La commission donne son accord.

Coupe

Match n° 24341997 PUC 2 / PARIS FC 3 du 26/02/22.

La commission entérine la programmation de ce match au 02/03/22.

Match n° 24341999 PARIS XI US 2 / PARIS 15 AC du 17/02/22

Courriel de l'US Paris XI du 17/02/22 déclarant son forfait avisé.

La commission entérine le forfait avisé de l'équipe 2 de PARIS XI US, l'équipe de PARIS 15 A.C. est qualifiée pour le tour suivant.

Match n° 24341996 CA Paris 2 / PARIS CA 3 du 19/02/22

Courriel de CA Paris du 21/02/22 nous informant que le match n'a pas eu lieu à cause d'un mouvement social des agents de la ville de Paris.

La commission fixe la rencontre au 26/02/22.

CHAMPIONNATS ANCIENS

Match n° 24144592 SALESIENNE 2 / PETITS ANGES 2 Anciens D2. A du 06/03/22

Accord des deux clubs saisis dans footclub pour jouer le 17/04/22

La commission donne son accord

JEUNES

U14

Championnat

Match n° 23930329 CHANTIER UA 2 / ESPERANCE PARIS 19 D4.A du 05/02/22

Lecture de la FMI : équipe visiteuse absente.

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe 4 de l'Espérance Paris 19 et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

Match n° 23930491 SALESIENNE 4 / NICOLAÏTE CHAILLOT 3 D4. B du 26/02/22

Accord des deux clubs saisis dans footclub pour jouer le 16/04/22

La commission donne son accord.

Match n° 23930468 AS Paris 2 / PUC 4 D4.B du 26/02/22

Accord des deux clubs saisis dans footclub pour jouer le 21/05/22

La commission donne son accord

Match n° 23930497 AS PARIS 2 / SALESIENNE 4 D4.B du 19/02/22

Lecture de la FMI : Uniquement six joueurs de la Salésienne sont munis d'un pass' sanitaire valide.

Faute de joueurs en nombre minimum, la rencontre n'a pas pu avoir lieu.

La commission donne match perdu par pénalité (0 pt) à l'équipe de la Salésienne.

La commission rappelle que la compétition de la DIVISION 3 dans cette catégorie se dispute en deux phases.

La première phase se termine le 02/04/22 et la seconde commence le 09/04/22 pour 5 matches aux dates du 09/04 ; 23/04 ; 14/05 ; 28/05 et 04/06/22. Il est évident que tous les matches de la première phase doivent avoir été joués avant le 08/04/22.

Coupe

Match n° 24364051 PARIS CA / ES PARISIENNE du 19/02/22

Courriel de CA Paris du 21/02/22 nous informant que le match n'a pas eu lieu à cause d'un mouvement social des agents de la ville de Paris.

La commission fixe la rencontre au 02/03/22, date butoir sous peine de match perdu. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date.

Match n° 24364054 PETTS ANGES / PARIS FC du 19/02/22.

L'équipe du Paris FC dispute des rencontres de championnat R1 les 19 & 26/02/22.

La commission programme au 02/03/22, date butoir sous peine de match perdu.

Comme précédemment précisé (PV du 15/02/22) le club des PETITS ANGES avait jusqu'au 24 février 2022 pour donner le lieu du match sinon il y aurait inversion et le Paris FC doit confirmer la possibilité d'accueillir ce tour de coupe. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date.

U16

D2 poule A concernant CHANTIERS UA

Dossier transmis par la commission de discipline suite à la décision prise le 08/02/22 de suspension de terrain pour une période de 6 mois à compter du 14/02/22.

La commission demande au club de Chantiers UA de communiquer dans les meilleurs délais les AOT sur un terrain hors des arrondissements du 12^{ème}, 13^{ème} et 20^{ème} concernant les matches suivants sous peine de match perdu par forfait :

- 13/03/22 CHANTIERS UA / COURONNES OFC2
- 03/04/22 CHANTIERS UA / PARIS ALESIA FC
- 24/04/22 CHANTIERS UA / SOLITAIRES FC
- 15/05/22 CHANTIERS UA / PARIS 10 RC
- 05/06/22 CHANTIERS UA / ESPERANCE Paris 19 2

Coupe**Match n°24342311 MACCABI PARIS METROPOLE 2 / ENFANTS DE PASSY 2 amitié du 20/02/22**

Courriel des Enfants de Passy du 17/02/22 déclarant son forfait avisé

La commission entérine le forfait avisé de l'équipe 2 des Enfants de Passy. L'équipe 2 du Maccabi Paris Métropole est qualifiée pour le tour suivant.

Match n° 24342307 PARIS XI US 2 / PUC 3 amitié du 20/02/22

Lecture de la FMI : équipe visiteuse absente.

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe 3 du P.U.C. et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière) L'équipe 2 de Paris XI US est qualifiée pour le tour suivant.

U18**Championnat****Match n° 23965339 BON CONSEIL 2 / ENFANTS DE PASSY D3.A du 29/05/22**

Accord des deux clubs pour jouer 13/03/22 conforme à l'article 10 du RSG district 75.

La commission donne son accord.

Match n° 23965396 PARIS 13 ATLETICO 3 / JAM D3.B du 13/03/22

Accord des deux clubs pour jouer le 17/04/22

La commission donne son accord.

Coupe**Match n° 24342360 AF PARIS 18 / PARIS 13 ATLETICO du 20/02/22.**

Reprise du dossier - Courriel de Paris 13 Atlético demandant le report du match en semaine ayant le 20 et 27/02/22 un 1/8 de finale Gambardella et un match de championnat.

Courriel du 21/02/22 de l'AF PARIS 18 proposant le jeudi 24 février à 15H. Mais entre le 20 et le 27/02/22 l'équipe de Paris 13 Atlético joue un match en retard de R1 le 23/02/22 ce qui rend impossible ce choix de date.

La commission fixe la rencontre au 03/03/22, date butoir sous peine de match perdu. Les clubs peuvent s'entendre sur le choix du terrain selon les disponibilités offertes. La commission validera le terrain proposé par l'un des deux clubs.

Match n° 24342358 PARS CA / PITRAY OLIER du 20/02/22

Courriel de CA Paris du 21/02/22 nous informant que le match n'a pas eu lieu à cause d'un mouvement social des agents de la ville de Paris.

La commission fixe la rencontre au samedi 05/03/22 suite aux accords des clubs en lice.

DIVERS TOUTES CATEGORIES

Il est rappelé les dérogations de classement de terrain accordées à la demande des clubs pour la saison 2021/222 :

- PV du 28/09/21 Stade Pitray Olier, terrain n° 1 et 2 pour l'ensemble des catégories
- PV du 12/10/21 stade Déjerine, terrain n° 2 pour l'ensemble des catégories.
- PV du 19/10/21 Stade de la Porte de Bagnolet pour les matches JEUNES.
- PV du 19/10/21 Parc des sports de Puteaux, terrain n° 5 pour l'ensemble des catégories.
- PV du 09/11/21 stade Léo Lagrange, 68 boulevard Poniatowski 75012 Paris pour l'ensemble des catégories.
- PV du 09/11/21 stade Jules Ladoumègue, terrain n° 2 pour les matches JEUNES.
- PV du 14/12/21 stade Suzanne Lenglen, terrain n° 2 pour l'ensemble des catégories.

HORAIRES OFFICIELS

De même, la commission fixe désormais des plages horaires officielles pour les coups d'envoi qui ne nécessitent plus l'accord des deux clubs (PV du 14/12/21) :

Match du samedi après-midi de 13H à 17H30 (U14 – séniors féminines) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé.

Match du dimanche matin de 09H à 11H30 (CDM – Anciens – critérium +45ans)

Match du dimanche après-midi de 12H à 16H (U16 -U18 – séniors) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé.

L'annexe des horaires officiels des rencontres publiée le 14/09/21 est ainsi modifiée.

Enfin,

Il est rappelé que le contrôle du pass 'sanitaire ou vaccinal est **OBLIGATOIRE** et non facultatif et que toute entrave au processus de contrôle sera sanctionnée.

FEUILLES de MATCH MANQUANTES

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

U14 D4.A : Match n°23930315 PARIS FC 3 / CHANTIER UA 2 du 19/02/22

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

U18 D1 : Match n° 23434028 ES Parisienne / Es 16^{ème} du 13/02/22

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D3

CHANTIERS UA (PV du 28/09/21)

RC PARIS 10 (PV du 15/02/22)

SENIORS D4

PETITS ANGES ES (PV du 05/10/21)

MERCENAIRES ALUMNI (PV du 26/10/21)

US SPEALS (PV du 09/11/21)

PANAMICAINE 2 (PV du 08/02/22)

SENIORS CDM

ENFANTS GOUTTE D'OR (PV du 26/10/21)

SENIORS FEMININES D1

MACCABI PARIS METROPOLE (PV du 19/10/21)

FC SOLITAIRES PARIS (PV du 26/10/21)

PARIS FEMININ FC (PV du 30/11/21)

U18 D3

TERNES CS (PV du 05/10/21)

ES SEIZIEME 3 (PV du 08/02/22)

U16 D3

MINIS AND MAXI (PV du 21/09/21)

ES PARIS 13.2 (PV du 21/09/21)

RACING CLUB 18 (PV du 09/11/21)
 ESC PARIS 20 (PV du 16/11/21)
 ES PARISIENNE 2 (PV du 21/12/21)

U14 D2

ES PARISIENNE 2 (PV du 09/11/21)

U14 D3

ESC XVeme (PV du 05/10/21)
 ES PARISIENNE.3 (PV du 19/10/21)
 FC SOLITAIRES PARIS 3 (PV du 26/10/21)

U14 D4

MINI AND MAXIS (PV du 21/09/21)

RACING CLUB PARIS 18 (PV du 16/11/21)
 ESC 20^{ème} (PV du 15/02/22)

ANCIENS D2

OP 15 (12) (PV du 12/10/21)
 PARIS XVII POUCHET (PV du 01/02/22)

ANCIENS +45 ANS

LA SALESIENNE (PV du 28/09/21)
 PETITS ANGES ES (PV du 05/10/21)

TIRAGES DES COUPES DEPARTEMENTALES

COUPE 75 SENIORS

1/4 de finale le 06/03/22 – tirage effectué le 22 février en visio
 1/2 de finale le 17/04/22

COUPE 75 SENIORS Amitié

1/2 de finale le 06/03/22 – tirage effectué le 22 février en visio

COUPE 75 CDM

1/4 de finale le 06/03/22 – tirage effectué le 22 février en visio
 1/2 de finale le 17/04/22

COUPE 75 SENIORS Féminines

1/8 de finale le 20/02/22 – tirage effectué le 18/01/22 (voir site)
 1/4 de finale le 16/04/22 – tirage le 08 mars
 1/2 de finale le 21/05/22

COUPE 75 U20

1/2 de finale le 06/03/22 – tirage effectué le 22 février en visio

COUPE 75 U18

1/4 de finale le 06/03/22 – tirage effectué le 22 février en visio
 1/2 de finale le 17/04/22

COUPE 75 U16

1/2 de finale le 06/03/22 – tirage effectué le 22 février en visio

COUPE 75 U16 Amitié

1/4 de finale le 06/03/22 – tirage effectué le 22 février en visio

COUPE 75 U14

1/4 de finale le 19/02/22 – tirage effectué le 25/01/22 (voir site)
 1/2 de finale le 05/03/22 – tirage effectué le 22 février en visio

COUPE 75 U14 Amitié)

1/4 de finale le 05/03/22 – tirage effectué le 22 février en visio
 1/2 de finale le 16/04/22

COUPE 75 Anciens

1/16 de finale 30/01/22 – tirage effectué le 11/01/22 (voir site)
 1/8 de finale le 06/03/22 – tirage effectué le 15/02/22 (voir site)

1/4 de finale le 17/04/22

1/2 de finale le 22/05/22

Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM

Tour de cadrage le 19/02/22, date butoir le 26/02/22 - tirage effectué le 18/01/22

La commission fixe les rencontres :

Match n° 24346685 SOUM DE VANVES / PITRAY OLIER PARIS au lundi 21/02/22

Match n° 24346784 BRETONS PARIS / BRETONS PARIS 3 au samedi 26/02/22

Match n° 24346685 Soum de Vanves / Pitray Olier du 21/02/22

Courriel de Pitray Olier du 21/02/22 déclarant son forfait le jour même.

La commission entérine le forfait de l'équipe de PITRAY OLIER et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

L'équipe de SOUM de VANVES est qualifiée pour le prochain tour.

1/8 de finale le 05/03/22, date butoir – tirage effectué le 15/02/22 (voir site)

1/4 de finale le 16/04/22, date butoir

1/2 de finale le 21/05/22, date butoir

Il convient de respecter les dates butoirs sous peine de match perdu aux deux équipes. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date en semaine ou solliciter une inversion.